

Dépêche AEF : Le nombre de nouveaux contrats d'apprentissage a augmenté de 16 % sur un an en 2019

5-7 minutes

À l'occasion de la publication des [chiffres](#) de l'apprentissage pour l'année 2019 par la [Dares](#), la ministre du Travail a organisé une conférence de presse en présence notamment de plusieurs réseaux de [CFA](#) et représentants d'Opérateurs de compétences. "+16 % [de nouveaux contrats d'apprentissage], c'est une croissance jamais vue en France", a annoncé Muriel Pénicaud. Avec 368 000 nouveaux contrats d'apprentissage en 2019, le nombre d'apprentis s'élève à 491 000 au 31 décembre 2019 (+13 %) (1).



De gauche à droite : Jean-Claude Bellanger, secrétaire général des Compagnons du devoir, Roland Grimault, directeur des Maisons familiales rurales, Bernard Stalter, président de CMA France et Muriel Pénicaud, ministre du Travail, le 4 février 2020 au ministère. JBVNews

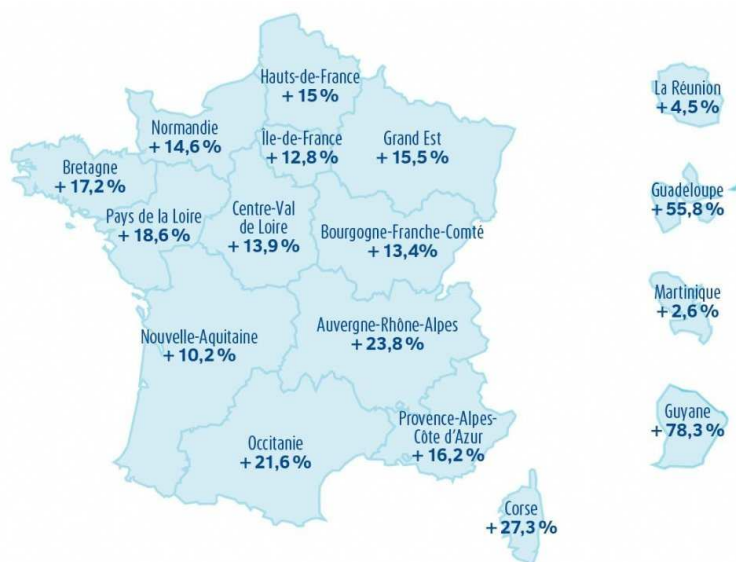
C'est au ministère du Travail, le 4 février 2020, qu'ont été annoncés les chiffres de l'apprentissage pour l'année 2019, publiés le même jour par la [Dares](#). Face notamment à plusieurs représentants de CFA et d'[Opco](#), Muriel Pénicaud a rappelé les changements induits par la réforme de l'apprentissage prévue par la loi "Avenir professionnel" du 5 septembre 2018.

"En 2019, grâce à cette transformation, grâce à votre engagement sans précédent, l'apprentissage a augmenté comme jamais dans notre pays, a-t-elle déclaré. [...] 96 départements sur 100 connaissent le boom de l'apprentissage qui nous amène

aujourd'hui à frôler la barre des 500 000 apprentis."

368 000 nouveaux contrats en 2019

Dans le détail, 491 000 apprentis ont été recensés au 31 décembre 2019. Alors que l'année 2018 avait déjà enregistré un nombre record de nouveaux contrats d'apprentissage depuis le début de la série statistique en 1993 avec 317 000 entrées, 2019 enregistre un nouveau record avec 368 000 nouveaux contrats, soit un effectif en hausse de 16 % sur un an - une progression elle aussi record.



Droits réservés - DR

Cette augmentation est tirée par le secteur privé où le nombre de nouveaux contrats progresse de 16,9 %, compensant ainsi la réduction du nombre de contrats dans le secteur public de -2,7 %. "Il est important de noter un recul du nombre de jeunes employés en apprentissage par des collectivités territoriales, souligne à ce sujet l'Anaf dans un communiqué du même jour. Les récentes réformes mettent en place un financement à hauteur de 50 % de la formation par l'employeur public, là où une majorité des régions prenaient à leur charge la totalité des coûts de formation."

À titre de comparaison, les données pour les contrats de professionnalisation ne sont pas disponibles pour l'ensemble de l'année 2019, mais les entrées affichent à l'inverse une baisse successive en septembre (-6,5 % par rapport à septembre 2018) et en octobre (-11,6 %), l'augmentation du nombre de contrats pour les adultes ne compensant pas la réduction de contrats pour les jeunes (-5,9 % en octobre).

+30 % d'apprentis dans le supérieur

"Ce qui est intéressant c'est que cette croissance concerne tous les secteurs d'activité, tous les niveaux de qualification et tous les territoires, notamment ruraux, a poursuivi Muriel Pénicaud à propos

du nombre d'apprentis. L'apprentissage dans le secondaire redémarre alors qu'il était en baisse structurelle depuis 2009. C'est +8 % au niveau des CAP et des Bac pro cette année." Dans le supérieur, la progression serait quant à elle de 30 %.

Le ministère a également communiqué les augmentations annuelles du nombre d'apprentis par réseau : +3 % d'apprentis en 2019 par rapport à 2018 dans l'artisanat pour atteindre 147 200 apprentis, +13 % dans le BTP, +11 % dans l'industrie, +15 % dans les Maisons familiales rurales et +37,4 % chez les Compagnons du devoir.

Anticipant la conférence de la ministre, l'association Régions de France a réagi par voie de communiqué à la première heure le 4 février, estimant que "la croissance à deux chiffres dont se prévaut à longueur d'interviews Mme Pénicaud, ce sont les régions qui en sont à l'origine".

Le ministère a répliqué en soulignant qu'"en 2019, les subventions régionales au fonctionnement des CFA ont baissé, en moyenne, de 8 %", précisant néanmoins que "6 régions sur 18 ont maintenu ou augmenté leur effort : Auvergne-Rhône-Alpes, Corse, Centre-Val de Loire, Hauts-de-France, Occitanie, Pays-de-la-Loire".

200 nouveaux CFA

"Des centaines d'entreprises ont dans leurs cartons des projets de CFA, a évoqué Muriel Pénicaud lors de son allocution. Le nombre de CFA a augmenté de 200 en un an depuis la réforme - je ne parle que des CFA qui sont en fonctionnement."

Sur ces 200 CFA, la plupart sont le fait d'organismes de formation, environ 25 % sont des CFA d'entreprise et 10 % sont des CFA de réseaux d'entreprises ou des CFA interentreprises. Ces créations viennent s'ajouter aux 965 CFA historiques.

Ces annonces interviennent quelques jours après l'échéance du 31 janvier 2020 pour le versement par les Opco aux CFA de l'acompte de 50 % du coût-contrat. Tous les Opco ont procédé à des versements, assure-t-on au ministère du Travail, même si plusieurs milliers de contrats n'ont pas encore trouvé leur Opco.